

LIVRET D'ACCUEIL



EHPAD Valle Longa
Sialare
20117 Cauro

☎ 04 95 53 22 00
www.vallelonga.fr

LE MOT D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue à la résidence Valle Longa de Cauro.

Valle Longa, créée par l'Union des Mutuelles de Corse du Sud en partenariat avec les mairies de Cauro, d'Ocana et de Tolla, les Mutuelles MGEN, MFC, Mutuelles Sud, Mutuelle Générale, CMCAS, Prévoyance, URFNMF et le concours du Conseil Général de la Corse du sud et de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Corse, est une maison de retraite médicalisée privée, à but non lucratif.

Valle Longa est une réalisation qui fait partie des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes que développent l'Union des Mutuelles de Corse du Sud depuis 2002 avec le service d'aide à la personne, les services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et pour personnes handicapées et l'hôpital à domicile.

Le siège de l'Union des Mutuelles de Corse du Sud se situe à Ajaccio boulevard Sébastien Costa, son Président est Monsieur Jean Pierre Fabiani, son Directeur Général Monsieur Dominique Andreozzi.

Les valeurs fondatrices du mouvement mutualiste constituent le socle sur lequel s'appuient les règles de fonctionnement de notre résidence pour personnes âgées. Ainsi, faire de votre séjour dans notre établissement un temps de vie et de sérénité sera notre objectif quotidien.

Vous trouverez, au sein de la résidence, plusieurs équipes : administration, soins, restauration, hôtellerie, animation..., qui ont toutes pour objectif de vous accueillir et de vous accompagner pendant votre séjour dans l'établissement, dans le respect des principes édictés par la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

Nous sommes à votre entière disposition.

Le directeur, Michel COMBAUT et l'équipe de la Résidence Valle Longa

PRESENTATION GENERALE

Grace à sa collaboration avec la société Sud Habitat, l'Union des Mutuelles de Corse du Sud ouvre son premier EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Dépendantes) dans les premiers jours de mars 2012. C'est un établissement mutualiste partiellement agréé par l'Aide Sociale.

Situé de façon privilégiée dans une zone rurale à proximité d'Ajaccio, notre établissement présente une architecture arrondie, conviviale, se fondant dans le décor naturel de Cauro

Valle Longa est conçue pour accueillir 73 personnes âgées, valides ou invalides pour un hébergement temporaire ou permanent. Douze places sont réservées aux personnes âgées désorientées dans un secteur fermé et protégé. Les logements des résidents sont répartis en 5 unités de vie, sur 3 niveaux.

L'établissement est équipé d'un système de vidéo surveillance.

Le rez de chaussée s'organise autour d'un patio central.

C'est un lieu de vie ouvert à tous, qui recrée la vie du village.

Les résidents, leur famille, les associations et toutes personnes extérieures pourront bénéficier des lieux d'animation : salle de cinéma, buvette, coiffeur....

LE FONCTIONNEMENT DE L'EHPAD

LE SECRETARIAT ET L'ACCUEIL

Le Directeur est à votre disposition pour tous renseignements.

Une secrétaire est également présente du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 afin de vous épauler dans toutes les démarches que vous aurez à effectuer ou les questions que vous pourriez vous poser. Elle peut aussi vous guider dans tous les besoins que vous seriez susceptible d'avoir, comme des renseignements d'ordre administratif, financier, ou bien la prise de rendez-vous chez le coiffeur ou autre.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé de plus de 60 ans, ou moins avec dérogation
- Constituer un dossier de demande d'admission (partie administrative et médicale)

Si votre dossier est validé par la commission d'admission, une visite de pré admission et la rencontre avec le directeur et le médecin coordonateur sont organisées. La date d'entrée est fixée avec le futur résident sa famille et le directeur

- Signer le contrat de séjour qui précise le règlement de fonctionnement et les conditions d'accueil

VOTRE CHAMBRE

Chaque résident bénéficie d'un logement individuel d'une surface de 20 m².

Chaque chambre possède une salle de bain privative avec une vasque, une douche de plein pied avec siège de douche, un WC et un miroir.

Le mobilier à la disposition du résident se compose de :

- Un lit médicalisé pouvant descendre à 24 cm du sol avec literie prévention d'escarre
- Un chevet, un secrétaire
- Un téléviseur
- Une chaise, un fauteuil de repos

Chaque résident peut personnaliser sa chambre avec quelques objets personnels.



LES SOINS

Les soins sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un médecin coordonnateur et de votre médecin traitant,
- d'une infirmière coordonnatrice,
- d'infirmières diplômées d'Etat,
- d'aides soignantes, d'aides médico-psychologiques diplômées d'Etat, d'auxiliaires de vie sociales diplômées d'état

Toutes les chambres sont équipées de l'oxygène et du vide médical.

Afin de répondre aux prescriptions médicamenteuses établies par votre médecin traitant, l'établissement a passé une convention avec une pharmacie d'officine ayant pour objet d'analyser les demandes, de conseiller les résidents, de préparer et de livrer les médicaments, d'assurer un suivi pharmaceutique et une traçabilité informatique.

Cette convention, déposée au Conseil de l'Ordre des pharmaciens a pour but d'assurer le maximum de qualité, de sécurité et de traçabilité des médicaments lors de leur préparation à la pharmacie et lors de leur administration aux résidents dans l'établissement. Soucieux de respecter le libre choix de chacun, nous soumettons cette nouvelle dispensation à votre approbation ou à celle de votre représentant et de votre médecin.

Un kinésithérapeute et/ou un pédicure de votre choix peuvent intervenir à la demande.

La surveillance est assurée de jour comme de nuit.

Le suivi de votre santé consiste à répondre à vos besoins d'une façon adaptée et personnalisée, et à vous offrir des soins préservant la qualité de votre autonomie.

LES REPAS

LE RESTAURANT

L'établissement dispose d'une cuisine interne pour préparer vos repas. Ceux-ci sont préparés par notre chef et son équipe et servis dans la salle à manger située au rez-de-chaussée.

Les menus y sont affichés à l'entrée et les repas sont servis dès 12 h 00 pour le déjeuner et dès 18 h 45 pour le dîner.

Ils peuvent vous être servis dans votre chambre si votre état de santé le nécessite, sur prescription médicale ou motif dûment justifié.

Tous les régimes particuliers sont scrupuleusement respectés et assurés en collaboration avec votre médecin traitant.

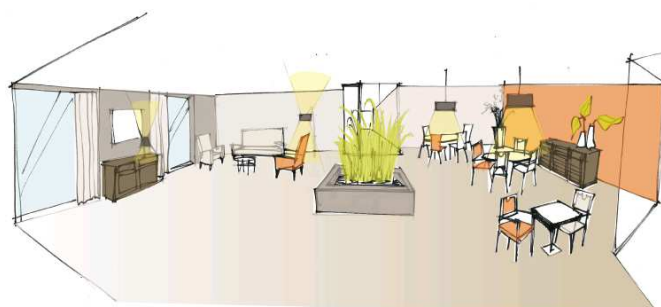
Le projet de vie inclut le maintien des relations familiales et amicales. Pour cela, vous pouvez inviter votre famille ou vos amis à partager votre repas avec participation financière. Nous vous demandons au préalable de prévenir l'accueil avant la fin de la semaine pour la semaine suivante, en raison de la gestion de nos approvisionnements.

LE PETIT DEJEUNER

Le petit déjeuner est servi en chambre ou dans les salons d'étage à partir de 7h30.

LE GOUTER

Le goûter est servi en salle à manger de 15h30 à 16h30.



L'ANIMATION

L'animation a pour but de maintenir une vie sociale et des relations humaines, de rétablir des liens affectifs, de conserver l'autonomie. L'animation revêt différentes formes et est l'affaire de tous : équipes, familles, visiteurs et bénévoles. Les résidents sont libres d'y participer ou non.

Un animateur vous accompagne au quotidien pour des loisirs collectifs ou individuels. Ils peuvent avoir lieu au rez de chaussée ou dans les salons d'étage. Divers lieux leurs sont dédiés : salle polyvalente, cuisine thérapeutique, salle de gymnastique, de cinéma...

LES LOISIRS COLLECTIFS

Ils sont proposés tous les après-midi de la semaine : Parties de cartes, jeux de société, lotos, ateliers mémoire ou gymnastique douce, activités manuelles, spectacles, séances vidéo...

Vos familles et amis seront les bienvenus.

Des excursions sont régulièrement organisées.

LE SOIN RELATIONNEL INDIVIDUALISE

Il consiste à accompagner le résident dans la réalisation d'un projet personnel.

- mise en place d'une démarche d'accompagnement afin que le résident puisse réaliser un souhait particulier
- démarche d'accompagnement permettant au résident de maintenir ou retrouver une autonomie physique ou psychique avec le concours de l'ergothérapeute.

LES SERVICES

HORAIRES DE VISITES

Les visites sont autorisées à toutes heures de 9h00 à 20h00. Les rythmes de repos des résidents et les soins devront être respectés.

LE COURRIER

Il est distribué chaque jour ouvrable.

Vous pourrez déposer votre courrier dans la boîte « courrier départ » à l'accueil, il sera posté du lundi au vendredi.

LE SALON DE COIFFURE

Un salon de coiffure, est situé au rez-de-chaussée près de l'accueil.

Une coiffeuse interviendra à la demande dans l'établissement.

Le salon sera mis à votre disposition lors de votre rendez-vous. Les frais restant à votre charge.

LE LINGE

Le linge de maison est fourni et entretenu par les soins de l'établissement.

Vos vêtements personnels peuvent être également entretenus par nos soins si vous le souhaitez à condition qu'ils soient compatibles avec le nettoyage industriel (sont donc exclus les tissus fragiles comme la soie, la laine vierge, le damart...). Nous déclinons toute responsabilité quant à l'usure normale du linge.

Le résident est tenu d'avoir un trousseau complet et renouvelé régulièrement qui sera identifié par l'établissement à son arrivée.

LE CULTE

Vous serez accueilli dans le respect de vos convictions religieuses ou philosophiques. La salle de cinéma sera à votre disposition tous les dimanches pour les émissions religieuses télévisées, des offices y seront célébrés selon les disponibilités du prêtre de la paroisse.

ACCES A L'ETABLISSEMENT

